

SERIE DE WEBINAIRES

COVID-19 et droits des enfants

3^{ème} édition : « *La violence intrafamiliale* »

Programme



22 novembre 2021

Construire une Europe
pour et avec des enfants

www.coe.int/children



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Série de Webinaires sur la COVID-19 et les droits des enfants

3^{ème} Edition : « La violence intrafamiliale »

Quand et où ?

Quand :	Lundi 22 novembre 2021 - 14:00-15:30 h (CET)
Plate-forme en ligne KUDO :	<i>lien communiqué le moment venu</i>
Langues de travail :	Français et Anglais
Organisé par :	Secrétariat du CDENF
Toute question à :	children@coe.int

Quel est le sujet du webinaire ?

Lors de sa session plénière de novembre 2020, le CDENF a approuvé l'organisation de trois webinaires pratiques en 2021. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, cette série de webinaires avait pour but de fournir une plateforme d'échanges sur les questions les plus urgentes liées aux droits de l'enfant et à faciliter un échange ciblé sur les bonnes pratiques nationales en termes de réponses à des défis spécifiques. Les domaines d'intérêt sélectionnés pour ces échanges étaient : 1) **l'accès à l'éducation**, 2) **la protection contre la violence intrafamiliale en mettant l'accent sur les enfants à risque**, et 3) **la santé mentale des enfants et leur besoin de services de soutien spécialisés**. Un premier webinaire portant le titre « [surmonter les défis de l'éducation](#) » s'est tenu avec succès en mars 2021, alors que les 2^{ème} et 3^{ème} éditions, qui se tiendront le 22 novembre prochain, seront focalisées respectivement sur la santé mentale des enfants et la violence intrafamiliale.

Le troisième webinaire proposé en ligne le 22 novembre 2021 réunira les membres du CDENF, les participants et les observateurs du CDENF avec d'autres experts, pour un échange de vues approfondi sur le thème « **la violence intrafamiliale** » pendant la pandémie. Ce webinaire est, par ailleurs, une contribution du Conseil de l'Europe aux célébrations de la 7^{ème} édition de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dont la thématique, cette année, porte sur « Rendre le cercle de confiance vraiment sûr pour les enfants ».

Les objectifs de ce webinaire seront de réfléchir ensemble et d'élaborer des orientations concernant :

- i. la prévention, la détection et le signalement de la violence au sein de la famille
- ii. la violence sexuelle dans le cercle familial
- iii. le soutien aux enfants et aux familles par les professionnels pendant le confinement (contraintes de contact avec les enfants, signalement etc.).

Les données disponibles démontrent que la pandémie de COVID-19 a exacerbé la vulnérabilité des enfants face à la violence. Les raisons derrière l'augmentation du taux d'incidence des mauvais traitements sur les enfants sont complexes et multi-dimensionnelles. Selon l'Unicef, 98% des enfants dans le monde ont été confinés chez eux pendant une durée plus ou moins longue. Les mesures de restriction ont constitué un frein aux contacts avec des rapporteurs « traditionnels » de mauvais traitements (comme les enseignants, les médecins, les assistants de service social), avec une baisse du nombre de détection d'abus et de signalements. L'accès aux soins de santé, aux services de prévention et à l'assistance – notamment dans les écoles – ou à un suivi ont aussi été entravés. Pour les enfants et les familles dans une situation de vulnérabilité préexistante, la pandémie a également augmenté les facteurs de risque. De plus, elle a inévitablement créé davantage de conflits familiaux, et/ou de contact entre des enfants et leurs éventuels agresseurs dans la sphère familiale.

D'autres causes de l'incidence accrue de mauvais traitements sur les enfants pendant la crise de la COVID-19 sont à rechercher dans le milieu familial et sociétal : le désordre économique et les difficultés financières dérivés de la crise sanitaire ont pu compromettre la santé mentale des parents, ainsi que la parentalité positive.

Enfin, alors que l'environnement numérique a pris une place de plus en plus prépondérante dans leur vie, les risques pour les enfants d'être victimes de violence par le biais des technologies de l'information et de la communication se sont multipliées. Interpol et Europol ont par ailleurs confirmé que le partage de contenu relatif à des abus sexuels à l'encontre des enfants a augmenté de façon dramatique.

Ce webinaire a pour but, entre autres, de réfléchir à la façon dont la crise sanitaire a pu entraîner une crise des droits des enfants, aux moyens de mieux prévenir et répondre et à de nouvelles formes de violence à l'égard des enfants et aux crises futures. Il se penchera également sur les mesures à prendre pour renforcer la résilience et la réhabilitation, ainsi que sur l'examen des solutions alternatives qui ont été adoptées dans les Etats.

Un appel à bonnes pratiques, identifiant des programmes ou mesures intéressants à partager avec d'autres délégations, a été diffusé parmi les membres, participants et observateurs du CDENF après la réunion du 13-15 octobre 2021.

Programme - Lundi 22 novembre 2021 - 14:00-15:30 (CET)

14:00	<p>Ouverture par la modératrice</p> <p>Mme Christel de Craim, Présidente du Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)</p>
14:05	<p>« Planter le décor » : l'augmentation de la violence intrafamiliale à l'encontre des enfants pendant la crise sanitaire de COVID-19</p> <p>Mme Theoni Koufonikolakou, Présidente du Réseau Européens des Médiateurs pour enfants, ENOC</p>
14:15	<p>La multiplication des facteurs de risque et le signalement des abus pendant les mesures de confinement</p> <p>Mme Florica Chereches, Présidente de l'Autorité nationale de la Roumanie pour la protection des droits des personnes handicapées, les enfants et les adoptions</p> <p>Mme Joan Mullan, Responsable nationale des Services en charge de la violence sexuelle et basée sur le genre, Agence Tusla pour l'Enfant et la Famille, Irlande</p>
14:35	<p>Protéger les enfants contre les abus sexuels en temps de pandémie de COVID-19</p> <p>Baroness Doreen Massey, Membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)</p>
14:45	<p>Vidéo "Le lac" produite par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe</p>
14:50	<p>Les mesures spécifiques adoptées pour prévenir et lutter contre la violence sexuelle à l'encontre des enfants dans le cadre de la pandémie</p> <p>Mme Maria José Castello-Branco, Vice-Présidente du Comité des parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote)</p> <p>Mme Marion Escudier, Rédactrice au bureau de la politique pénale générale, Direction des affaires criminelles et des Grâces, Ministère français de la Justice</p>
15:00	<p>Table ronde (questions et réponses)</p>
15:25	<p>Remarques finales de la modératrice</p>

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en oeuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE